



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX
DANS LE RUE DE L'EGALITE**

Arrêté de police du N°27/2025 (ST) du 06 mai 2025

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande écrite formulée par la société, THEYS VRD,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue de l'Egalité
dans le cadre de la mise en conformité d'un branchement
d'assainissement pour le compte de Douaisis Agglo.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de mise en conformité d'un branchement d'assainissement seront effectués pour une durée de 30 jours à compter du lundi 12 mai 2025 face au N° 228 de la rue de l'Egalité.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.*
- Article 3** *La société THEYS VRD exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 4** *La société THEYS VRD dont le siège est situé ZI Dorignies rue Gustave Eiffel 59500 DOUAI
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI.
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN
Le 06 mai 2025*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

